

NOVEMBRE 2016

615, rue Principale Saint-Joachim-de-Shefford (Québec) J0E 2G0 Tél. : (450) 539-3201 - Téléc. : (450) 539-3145

CONSEIL MUNICIPAL

René Beauregard, maire	539-1999
rene.beauregard@st-joachim.ca	
Micheline Beauregard-Dalpe	539-3532
micheline.dalpe@st-joachim.ca	
Pierre Daigle	539-2417
pierre.daigle@st-joachim.ca	
Caroline Blanchard	539-3239
caroline.blanchard@st-joachim.ca	
Christian Marois	539-2776
christian.marois@st-joachim.ca	
François Lamoureux	539-0561
francois.lamoureux@st-joachim.ca	
Johanne Desabrais	539-4834
johanne.desabrais@st-joachim.ca	

Heures de bureau

Services administratifs
Lundi au vendredi
9 h à 12 h – 13 h à 16 h

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Mardi 8 novembre 2016
à 20 h

Courriel : mairie@st-joachim.ca
Internet : www.st-joachim.ca

Appel d'urgence 9-1-1



Autres numéros à composer pour rejoindre la
Sûreté du Québec : 310-4141 ou cell. : *4141

MOT DU MAIRE

Adresse civique

Nous commencerons prochainement l'installation des adresses civiques dans le secteur rural de la municipalité. Comme vous l'avez remarqué dans les municipalités voisines, elles sont installées en bordure du chemin pour une plus grande visibilité.

En ce qui concerne le secteur du village, par mesure esthétique, la décision a été prise de ne pas mettre de poteaux avec le numéro civique, vous laissant ainsi le choix de l'agencement (couleurs, formes et dimensions) avec votre résidence vu la proximité avec la rue. Il est toutefois important de vous rappeler que vous devez mettre votre numéro civique sur votre terrain ou votre résidence et que celui-ci soit d'une dimension visible de la rue.

Nous vous réitérons que cela est pour accélérer les interventions d'urgence soit ambulance, police et pompier. Merci de votre collaboration!

Sentier piétonnier

Le sentier n'est pas encore complètement terminé. D'autres aménagements sont à venir. Nous tenons à vous rappeler que le sentier est accessible l'hiver pour la marche, le ski de fond et la raquette. La sécurité des enfants et des adultes empruntant ce sentier étant notre priorité, nous vous avisons encore cette année que **les VTT et les motoneiges ne sont pas autorisés.**

Halloween

Lundi dernier, les rues du village ont été envahies par une multitude de petits monstres. Nous tenons à vous remercier pour l'accueil que vous leur avez réservé et aussi des aménagements apportés à vos résidences pour l'occasion. Qui aurait dit qu'un jour il y aurait autant de jeunes enfants dans le village!

Guignolée

Le samedi 3 décembre, j'invite les bénévoles à participer en grand nombre à la collecte des denrées. Votre présence est importante pour former des équipes de collectes. Je vous encourage comme les années passées à donner généreusement.

René Beauregard, maire



LES BOÎTES AUX LETTRES

Un petit mot de votre factrice
et de la municipalité :

Saviez-vous qu'il existe certaines normes émises par la Société canadienne des postes concernant l'implantation des boîtes aux lettres le long des chemins?

Les boîtes aux lettres en milieu rural doivent respecter la réglementation de Postes Canada et être situées au fond de l'emprise municipale. Certaines sont installées trop proches de la voie carrossable; elles sont tolérées dans l'emprise du chemin **sauf si elles nuisent à l'entretien de la route, et ce, plus spécialement lors des opérations de déneigement en hiver.** La municipalité ou l'entrepreneur ne pourra être tenu **responsable d'aucune façon si l'installation de la boîte aux lettres n'est pas conforme aux normes régies par Postes Canada.**

Pour plus d'informations, vous pouvez obtenir un dépliant sur l'installation de boîtes aux lettres, courrier rural au Bureau de poste de Roxton-Pond ☎ 450-372-4622.

LIVRAISON COURRIER RURALE

Afin d'éviter des retards dans la livraison de votre courrier, vous devez vous assurer **que votre boîte aux lettres soit accessible à la factrice en tout temps.** Nous vous demandons de la tenir dégagée en enlevant la neige ou autre obstruction (poubelle, etc.) y empêchant l'accès. Il est recommandé aussi, lorsque requis selon la température, de voir à étendre de l'abrasif en quantité suffisante sur l'accotement (longueur d'une auto avant et après la boîte aux lettres) pour ainsi faciliter l'arrêt du véhicule de la factrice avec sécurité.

Voici quelques vérifications pratiques avant le début de l'hiver :

- Votre boîte a-t-elle besoin d'être solidifiée ou redressée?
- La porte de votre boîte est-elle sécuritaire?
- Votre boîte est-elle à la hauteur accessible d'un véhicule? (42 pouces en dessous de la porte)
- Votre numéro civique est-il visible sur votre boîte?

Évitez les avis par une simple vérification annuelle! Merci de votre collaboration!

DÉNEIGEMENT EN HIVER

TROTTOIRS :

Pour assurer la sécurité des enfants qui se rendent à l'école et des autres piétons qui circulent sur la rue Principale, la municipalité **procédera au déneigement des trottoirs** durant la prochaine saison hivernale. Lors de l'exécution de ces travaux, la neige sera soufflée ou déposée sur les terrains privés bordant le trottoir. Nous demandons à toutes les personnes concernées de prendre rapidement les mesures que vous jugerez appropriées pour protéger vos arbres et arbustes ou autres éléments de votre propriété, que la neige pourrait endommager.

Merci pour votre collaboration et pour votre intérêt à assurer la sécurité des enfants et des autres piétons.

FOSSÉS ET CHEMINS PUBLICS :

La neige ne doit pas être poussée ou entreposée dans les fossés afin d'éviter de les bloquer au printemps ou lors de temps doux. De même, selon l'article 498 du Code de la sécurité routière, il est strictement interdit de déposer de la neige provenant de votre propriété sur un chemin public.

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET MATIÈRES RECYCLABLES :

Nous sollicitons la collaboration de tous les résidents concernant la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables en hiver. Assurez-vous **de voir à bien dégager l'accès à votre bac d'ordures ménagères ou à votre bac de récupération** pour faciliter ainsi le travail des éboueurs.

ABRI TEMPORAIRE (ABRI TEMPO) :

Prendre note que l'abri peut être installé **du 1^{er} octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante.** Hors de cette période, l'abri doit être démantelé, c'est-à-dire que la toile et la structure doivent être retirées. (Règl. de zonage #491-2007)



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

PROJET D'ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

B- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C- DISCOURS DU MAIRE

D- PUBLICATION DU DISCOURS DU MAIRE

E- DÉPÔT AU CONSEIL DES FORMULAIRES :

« Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil »

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCES

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Octobre 2016

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Octobre 2016

5.3 Dépôt du rapport financier - Règlement portant sur les règles de contrôle et suivi budgétaires

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation des comptes à payer – Novembre 2016

6.2 Nomination du maire suppléant

6.3 Demande d'appui financier – Opération Nez Rouge 2016

6.4 a) Budget 2017 - date d'adoption

b) Avis de motion - Règlement décrétant les taux d'imposition pour l'année 2017

6.5 Conseil de la Fabrique de St-Joachim - Demande de subvention

6.6 Contribution FQM 2017

6.7 Invitation à joindre le Regroupement pour un Québec en santé

6.8 Demande AJLSJ - Subvention pour feu d'artifice pour le Carnaval 2017

6.9 Demande d'autorisation en vertu du Règlement #526-2014 visant les heures d'ouverture des endroits publics municipaux pour les événements spéciaux *Journée Familiale du Carnaval* et *Tournois de curling* organisé par l'AJLSJ

6.10 Demande AJLSJ – Aide financière pour le 40^e anniversaire du Festiballe 2017

6.11 Fermeture des bureaux administratifs – Période des Fêtes

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Secrétaire-trésorière

7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement

7.1.3 Protection incendie

8- VOIRIE MUNICIPALE

8.1 Programmation comportant des coûts réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) - Années 2014-2018

8.2 Demande de remboursement – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

8.3 Offre de service – Déneigement du stationnement de la salle des loisirs

9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

9. Augmentation budgétaire pour la finition extérieure de la salle des loisirs

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE



Transport adapté pour nous inc.
Service de transport pour personne à mobilité réduite.

Nouveau

TARIFICATION 2017

Prix en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017

Mode de paiement	Coupons	Argent
Livret de 10 coupons	Revient à 2.70 \$ / coupon	27.00 \$
Passage simple Local	1 coupon (2.70 \$ / passage)	3.00 \$ / passage
Passage simple Granby	2 coupons (5.40 \$ / passage)	6.00 \$ / passage
Passage simple Cowansville	2 coupons (5.40 \$ / passage)	6.00 \$ / passage
Passage simple Sutton	2 coupons (5.40 \$ / passage)	6.00 \$ / passage
Passage simple Magog (motif médical seulement)		7.85 \$ / passage
Passage simple Sherbrooke (motif médical seulement)		30.00 \$ / passage



Transport collectif
Service de transport sur réservation seulement

Nouveau

TARIFICATION 2017

Prix en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017

Mode de paiement	Coupons	Argent
Livret de 6 coupons	Revient à 5.40 \$ / coupon	32.50 \$
Passage simple Granby	1 coupons (5.40 \$ / passage)	6.00 \$ / passage
Passage simple Cowansville	1 coupons (5.40 \$ / passage)	6.00 \$ / passage
Passe mensuelle		115.00 \$